## **Comment utiliser Géoportail?**

L'affichage de la carte de la Bretagne peut être assez lent. Pour bénéficier d'un accès facilité, il est recommandé :

- 1) De copier l'adresse ci-dessous (plutôt que de cliquer dessus) et de l'insérer dans la barre d'adresse (et non dans un moteur de recherche)

https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/dispositif-pinel-region-bretagne

- 2) Soit de zoomer sur la zone recherchée soit de la mentionner dans la barre de recherche du Géoportail. Les zones éligibles sont en jaune sur la carte.
- 3) De faire un clic sur l'icône « carte » en haut à gauche et de choisir « parcelles cadastrales » pour afficher les parcelles éligibles. L'arrêté prévoit que toute parcelle cadastrale dont une fraction de la superficie est située en zone éligible est considérée comme partie intégrante du périmètre d'éligibilité.
- 4) Pour se repérer après avoir zoomé, de se placer sur un point, faire un clic droit sur la souris et valider « Adresse/coordonnées du lieu »

ata refi ata refi



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE